

Journée mondiale de la Santé et Sécurité au Travail

Entreprise en santé : une norme québécoise qui fait du chemin

Montréal, le 28 avril 2011 – Profitant de l'assemblée générale annuelle du Groupe de promotion pour la prévention en santé (GP²S), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) souhaite féliciter les nouvelles organisations qui se sont engagées dans la démarche *Entreprise en santé* ou qui ont obtenu récemment leur certification selon les exigences de cette norme. Parallèlement à cette activité, débute également aujourd'hui à Bordeaux en France deux importants colloques portés par l'Organisation internationale du Travail où le BNQ témoignera du leadership du Québec dans ce domaine. La présence du BNQ à cet événement a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère des Relations internationales.

Une norme qui fait du chemin

C'est à l'invitation de l'Association française de normalisation (AFNOR) que le BNQ présentera, dans le cadre de la ***Journée mondiale de la Santé et la Sécurité au Travail***, cette innovation québécoise et son application comme action concrète de développement durable au sein des organisations. Le BNQ aura l'honneur d'exposer, à l'occasion de ces deux colloques tenus les 28 et 29 avril, les nouveaux enjeux auxquels font face les organisations en matière de santé et sécurité au travail. Ce sera aussi l'occasion de témoigner des bonnes pratiques qui ont inspiré la norme ***Entreprise en santé*** et les résultats obtenus par les différentes organisations québécoises qui ont eu la vision de mettre en œuvre ces mesures novatrices au bénéfice de leurs employés.

Des résultats tangibles

L'instauration de la norme ***Entreprise en santé*** permet d'obtenir de façon positive des résultats concrets. Les plus récentes recherches faites au Canada et au sein des entreprises participantes soulignent notamment une rentabilité de 2,75 \$ à 4,00 \$ par dollar investi par l'employeur. On observe aussi une augmentation de 12 % de la productivité chez un employé participant au programme, une diminution de l'absentéisme de 1,8 jour par employé, une diminution des coûts reliés à la CSST et aux assurances collectives et une diminution du roulement de personnel.

À propos du Bureau de normalisation du Québec

Relevant du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) intervient depuis 50 ans comme l'organisme central de normalisation, de certification et de diffusion d'information sur les normes. Officiellement reconnu par le gouvernement du Québec, le Conseil canadien des normes (CCN), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Organisation internationale du commerce (OMC), le BNQ se veut à l'avant-garde dans l'élaboration de mesures développées pour soutenir les milieux d'affaires, industriels, sociaux et réglementaires.

Renseignements : Carole Roch

Conseillère en communication

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Téléphone : 514 946-0226

carole.roch@bnq.qc.ca